

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55

localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Soirées novembre / décembre 2021

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....

.....

Portable parents :

Portable jeune :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h - De 4.95€ à 9.45 € <i>(Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)</i>	
Vendredi 3 décembre : SOIRÉE ESCAPE TIME / fast food Apportez de l'argent pour le fast food ATTENTION ! PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE (+12 ans et 2 mois)	
Vendredi 17 décembre : SOIRÉE Noël Repas durant la soirée	

Ramassage

ARDENAY (à la Maison Pour Tous) Aller Retour
LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Eglise) Aller Retour
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera facturée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

LOCAL JEUNES DE BOULOIRE

06 15 45 36 55

localjeunesbouloire@cc-gesnoisbilurien.fr



Coupon d'inscription

Soirées novembre / décembre 2021

Nom et Prénom du jeune :

Date de naissance :

Noms des parents ou tuteur légal et adresse de facturation :

.....

.....

Portable parents :

Portable jeune :

Merci de cocher les soirées pour lesquelles votre jeune est intéressé(e)	
SOIREES SUR INSCRIPTION – FIN 23h - De 4.95€ à 9.45 € <i>(Facturation sur un créneau de 5h, de 18h à 23h sauf exception.)</i>	
Vendredi 3 décembre : SOIRÉE ESCAPE TIME / fast food Apportez de l'argent pour le fast food ATTENTION ! PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE (+12 ans et 2 mois)	
Vendredi 17 décembre : SOIRÉE Noël Repas durant la soirée	

Ramassage

ARDENAY (à la Maison Pour Tous) Aller Retour
LE BREIL SUR MERIZE (place de l'Eglise) Aller Retour
(Horaires déterminés et donnés à l'issue des inscriptions)

En cas de première participation à une sortie ou soirée organisée par le Local Jeunes, une adhésion vous sera facturée comme stipulé dans le règlement intérieur.

Je prends acte que toute inscription est définitive et m'engage à régler cette prestation dès la réception de la facture.

Date et signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : Une adhésion annuelle obligatoire est calculée à réception du dossier d'inscription de votre jeune. Elle est modulée selon le quotient familial et votre lieu de résidence. **Valable sur toute l'année scolaire** elle permet à votre jeune de fréquenter le local jeunes.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
(Hors Cdc)	5 €	6.25 €	7.50 €	8.75 €	10 €	11.25 €	12.50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/17h30) et un vendredi sur deux selon programmation (17h30/22h ou 23h).

Article 7 : Les activités – tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	0.99	1.08	1.16	1.25	1.34	1.43	1.51
(Hors Cdc)	1.23	1.34	1.45	1.56	1.67	1.78	1.89
Repas (Cdc)	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas (Hors Cdc)	3.38	3.50	3.63	3.75	3.88	4	4.13

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée (facturation sur un créneau de 5h – de 18h à 23h, sauf exception) : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords du local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR (TARIFS)

Article 2 : Une adhésion annuelle obligatoire est calculée à réception du dossier d'inscription de votre jeune. Elle est modulée selon le quotient familial et votre lieu de résidence. **Valable sur toute l'année scolaire** elle permet à votre jeune de fréquenter le local jeunes.

Tarif/tranche et adhésion annuelle

Tarif annuel	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	4 €	5 €	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
(Hors Cdc)	5 €	6.25 €	7.50 €	8.75 €	10 €	11.25 €	12.50 €

Article 3 : Les horaires d'ouvertures

Le local jeunes est ouvert sur la période scolaire, tous les mercredis (12h30/17h30) et un vendredi sur deux selon programmation (17h30/22h ou 23h).

Article 7 : Les activités – tarifs horaires par tranche

Tarif à l'heure, en euros	QF moins de 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901- 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF supérieur à 1500
(Cdc)	0.99	1.08	1.16	1.25	1.34	1.43	1.51
(Hors Cdc)	1.23	1.34	1.45	1.56	1.67	1.78	1.89
Repas (Cdc)	2.70	2.80	2.9	3	3.1	3.2	3.3
Repas (Hors Cdc)	3.38	3.50	3.63	3.75	3.88	4	4.13

L'absence à une activité ne pourra être prise en compte que sur présentation d'un certificat médical. La facturation se fait après la sortie ou soirée (facturation sur un créneau de 5h – de 18h à 23h, sauf exception) : à réception d'une facture, vous devrez vous en acquitter auprès du trésor public de St Calais.

Article 5 : Le fonctionnement

Le projet de vie du local s'articule avec les jeunes. Ces derniers peuvent être acteurs dans l'animation du local, pour les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes...

A noter que lorsque votre enfant participe au local jeunes, il est libre de décider de la durée qu'il va y passer. Ainsi, il peut aussi bien y rester 5 minutes comme durant toute sa durée d'ouverture. Le ou les animateurs présents sont responsables des jeunes uniquement lorsqu'ils sont à l'intérieur ou aux abords du local jeunes. De ce fait, 2 formules d'adhésion vous sont proposées selon l'âge de votre enfant pour réguler les entrées et sorties de ce dernier : de l'accueil totalement libre à une surveillance totale.